

# 95% de musulmans, 1 habitant sur 3 ne parle pas français : Mayotte est-elle encore française ?

écrit par Christine Tasin | 17 décembre 2024



Voilà un beau clou dans la chaussure de la France. Est-ce que la situation géostratégique de Mayotte peut encore compenser le coût de l'île pour la France ?

Pouvons-nous encore tenir à bout de bras ce territoire qui nous coûte des fortunes et qui permet à tous les migrants venus des Comores proches de venir accoucher sur Mayotte afin que la mère d'un enfant français ne soit pas expulsable et que les aides sociales, payées par la France métropolitaine permettent aux familles de clandestins, avec ou sans enfant français, de vivre mieux que nos vieux

démunis habitant la France métropolitaine ?

Est-on encore en France et peut-on appliquer nos lois, notre constitution dans un pays où près de la moitié des habitants, quoique Français, ne parlent pas Français et où 95% des habitants sont musulmans et échappent à la loi française grâce à la dérogation leur permettant le « droit coutumier » ?

Le [français](#) est la seule [langue officielle](#) de [Mayotte](#)<sup>1,2</sup>, et bien qu'elle ne soit selon une enquête de 2006, la [langue maternelle](#) que de 1,4 %<sup>2</sup> des habitants de l'île, elle est parlée par 63 % des personnes âgées de 14 ans ou plus en 2007<sup>5</sup>. Mais il n'est pas ou peu connu des personnes âgées originaires du monde traditionnel de l'île. Celles-ci, ainsi que la plupart des plus jeunes, maîtrisent une langue africaine bantoue, le [mahorais](#), ou des dialectes du [malgache](#), l'[antalaotsi](#) ou le [bushi](#), parlés vernaculaires du sud ou de l'ouest de Mayotte. Le mahorais varie légèrement d'un village à l'autre sous l'influence d'autres dialectes des autres îles [Comores](#). Le mahorais est de facto la [lingua franca](#) de la population de Mayotte pour un usage au quotidien. Wikipedia

Dans le cas de Mayotte comme de la Nouvelle-Calédonie, **la coutume est reconnue et constitutionnellement protégée par l'article 75 de la Constitution**, qui donne compétence à la coutume pour toutes les questions relevant du statut personnel particulier dont bénéficient les Mahorais et les Kanak. 9 mai 2023. [Source](#)

Désolée, on peut bien me parler d'histoire, me donner toutes les bonnes et mauvaises raisons, dans la vie on ne peut pas avoir le beurre et l'argent du beurre. **Si vous voulez conserver le droit coutumier, c'est votre droit, mais alors vous ne faites plus partie de la France.** Simple, clair et net. Vous regagnez l'appartenance aux Comores qui ne demandent que ça. **Si vous voulez continuer à ne pas parler**

français en France alors que vous y vivez depuis un temps certain, vous devez être expulsé. Notre Constitution dit clairement que notre langue est le français. On sait que l'infâme Jospin et ses pareils sont tenté moult fois de faire reconnaître les langues régionales et vernaculaires comme des langues officielles, en vain jusqu'à présent, mais combien de temps encore avec le développement de zones de la République où l'on ne parle pas/plus français. Dois-je évoquer la Seine-Saint-Denis et les quartiers nord de Marseille, par exemple ? C'est la France qu'on assassine...

**J'invite au passage nos lecteurs à parcourir quelques-uns des articles en lien ci-dessous pour se rappeler les enjeux et comprendre les raisons de notre forte opposition à la ratification de la charte européenne des langues régionales et minoritaires.**

[...]

De son côté, la France affirme clairement sa volonté de préférer l'avis du peuple à celui des instances internationales. Mayotte devient le 101<sup>e</sup> département français en 2011 et une [région ultrapériphérique](#) (RUP) de l'Union européenne en 2014.

Ce dernier statut a été obtenu suite à un vote unanime du Conseil européen désignant de facto Mayotte comme française, tandis qu'aucun des États membres n'a relevé une contradiction avec sa [propre position au sein de l'ONU](#).

[...]

Les inégalités sociales et l'explosion démographique, liée à une forte natalité et à des flux migratoires importants, engendrent de nombreuses tensions sur cette petite île de seulement 375 km<sup>2</sup>. L'insécurité quotidienne et la [flambée de violences](#) de ces dernières années cristallisent les débats autour de la question migratoire. En ce sens, la France est

aujourd'hui le premier bailleur des Comores et lui accorde d'importantes aides financières, en contrepartie d'une lutte contre le [départ de ces ressortissants vers Mayotte](#).

[...]

<https://resistancerepublicaine.com/2014/01/07/non-a-la-ratification-de-la-charte-europeenne-des-langues-regionales-et-minoritaires/>

<https://resistancerepublicaine.com/2014/01/09/charte-des-langues-regionales-temoignages-1-par-jean-lafitte/>

<https://resistancerepublicaine.com/2015/11/27/lhistoire-enseigne-que-les-langues-regionales-nont-rien-a-voir-avec-la-republique/>

<https://resistancerepublicaine.com/2015/08/31/si-ils-ratifient-la-charte-des-langues-regionales-les-revendications-linguistiques-des-immigres-seront-exponentielles/>

<https://resistancerepublicaine.com/2015/11/23/la-charte-europeenne-des-langues-regionales-et-minoritaires-definitivement-enteree/>

<https://resistancerepublicaine.com/2015/06/17/espagne-la-catastrophe-des-langues-regionales-exemple-de-badalona/>

**Voir aussi ce petit rappel historique :**

Au VIII<sup>e</sup> siècle, les îles se peuplent de Bantous agriculteurs et pêcheurs venus d'Afrique ainsi que de commerçants malgaches et d'austronésiens originaires de l'[archipel indonésien](#).

À partir du XIII<sup>e</sup> siècle, des familles provenant de Chiraz, en Perse, s'implantent dans l'archipel et s'efforcent d'emblée d'asseoir leur domination, imposent leur culture, et réduisent les populations locales en [esclavage](#). Les îles sont alors gouvernées par des sultans issus des différentes familles

chiraziennes. En perpétuelle concurrence, ces monarques organisent régulièrement des expéditions militaires d'une île contre l'autre. Touchées par des troubles violents (pillages, razzias d'esclaves, etc.), les îles sont baptisées [« l'archipel des sultans batailleurs »](#).

Lassé de ces querelles, le sultan de Mayotte, AndrianTsouli, cherche l'appui d'une puissance étrangère afin de conforter son assise politique dans l'île la plus malgache de l'archipel.

En 1841, il cède Mayotte à la France. L'île devient une colonie française en 1843. Le protectorat français est établi aux trois autres îles en 1886 et, celles-ci sont érigées en colonies françaises en 1912, soit près de 70 ans après Mayotte. Contrairement aux idées reçues, [l'archipel des Comores](#) n'a jamais constitué une entité politique avant la présence française.

Lire la suite ici :

<https://theconversation.com/mayotte-pourquoi-ce-departement-francais-est-il-revendique-par-les-comores-192758>